

Projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Nîmes

24 juin 2014

Comité de Pilotage



Ordre du jour

- Rappel du contexte et Objectif du PPA (DREAL LR)
- Calendrier du PPA (DREAL LR)
- Contenu du PPA (BURGEAP)
- Présentation résultats attendus en terme de réduction d'émissions et de concentration des polluants atmosphériques (Air LR)
- Description des actions (BURGEAP)

PPA zone urbaine de Nîmes

Contexte

- Dépassement VL en Dioxyde d'azote NO₂ en 2011 sur site Nîmes Gare : 44 µg/m³ > VL (40 µg/m³ applicable depuis le 01/01/2010)
- Nécessité, sous l'autorité du Préfet du Gard d'élaborer un Plan de Protection de l'Atmosphère sous peine de risquer un contentieux européen

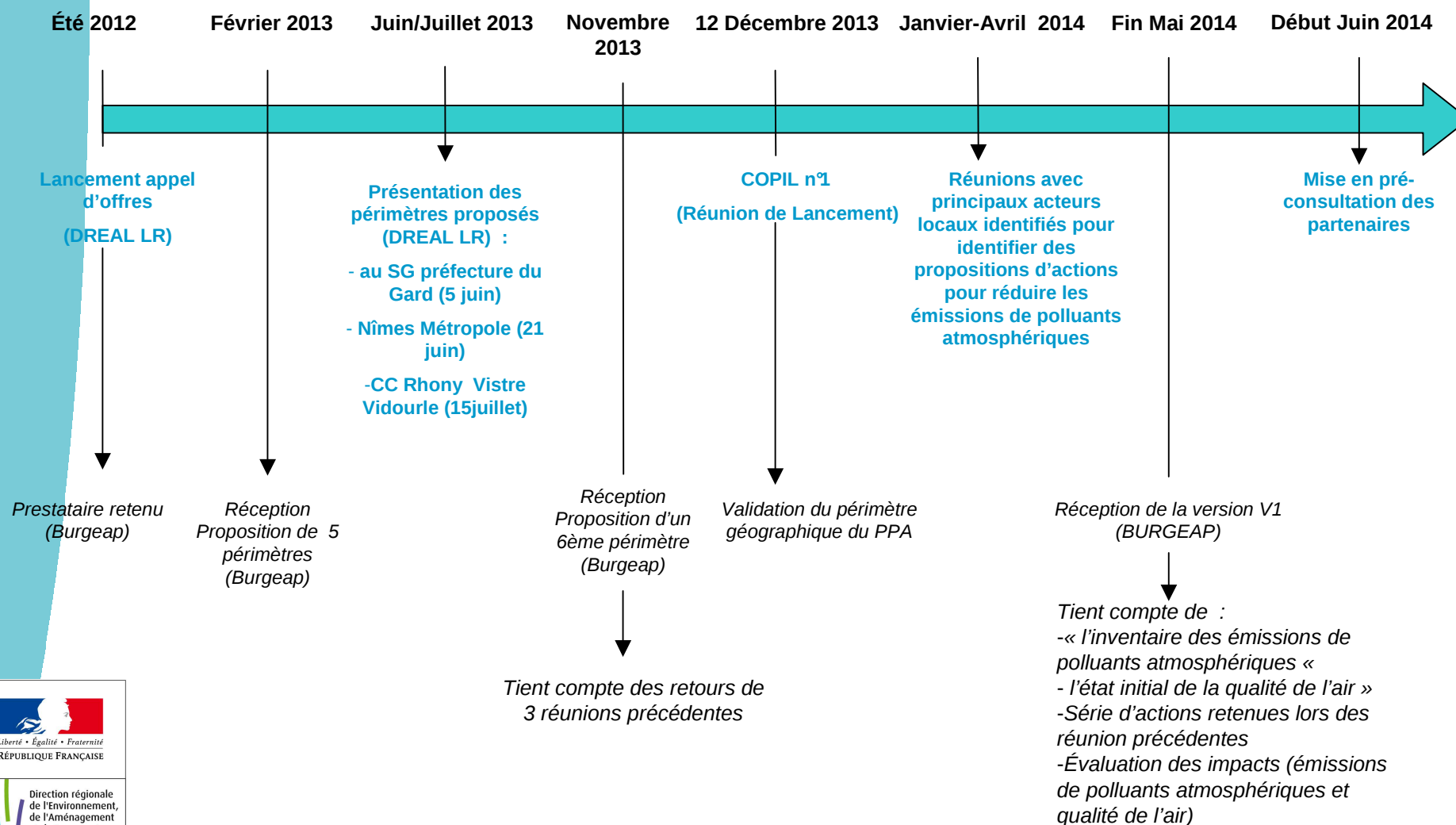
Objectif du PPA : Protéger la santé des populations et l'environnement

Mise en Place d'actions permettant dans un périmètre géographique précis :

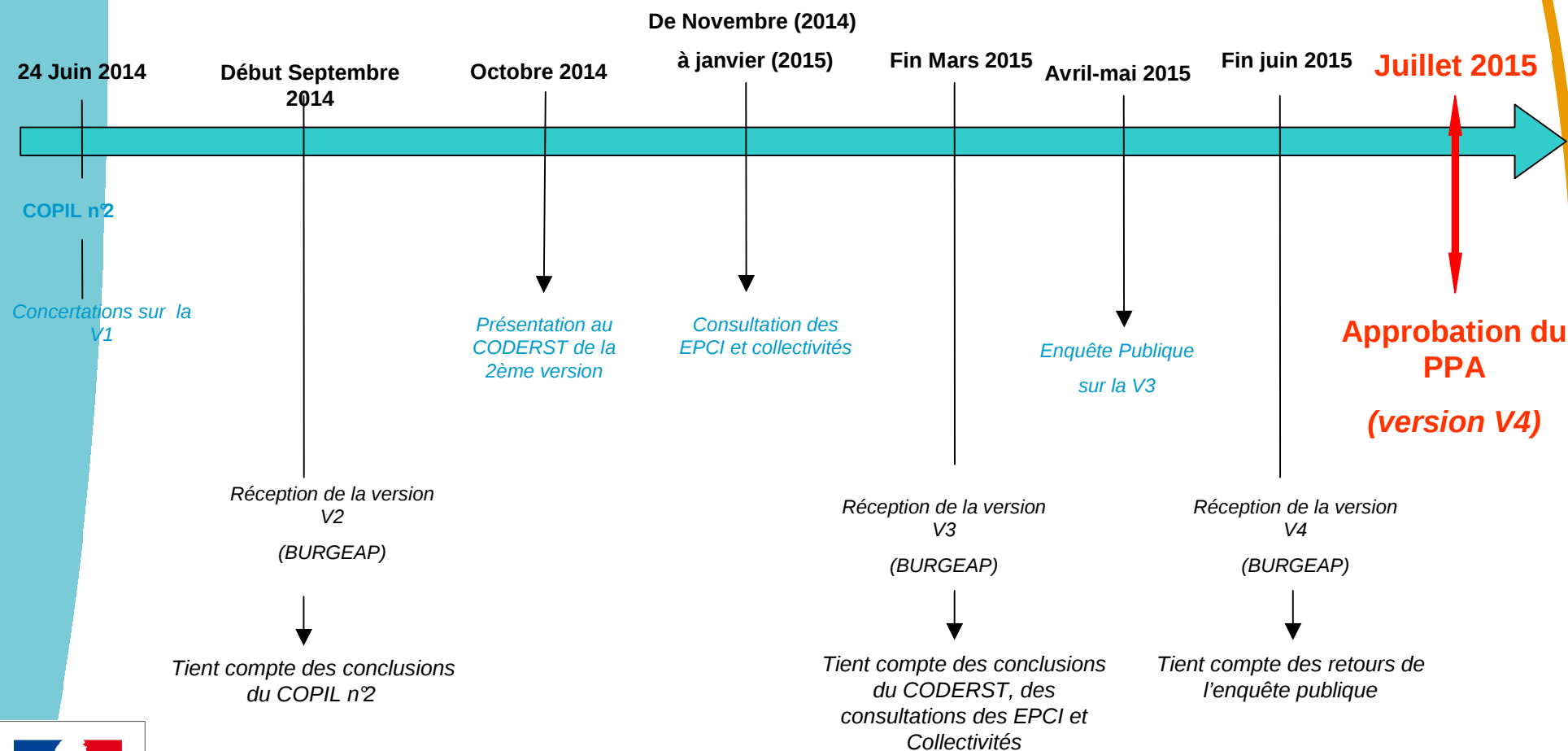
- De réduire les émissions de polluants atmosphérique.
- De maintenir ou ramener, les concentrations à des niveaux inférieurs aux valeurs limites fixées à l'article R.221-1 du code de l'environnement

Calendrier d'avancement

Calendrier indicatif



Calendrier d'avancement



PPA zone urbaine de Nîmes

Périmètre géographique du PPA : SCOT Sud Gard

- Arrêté par SG de la préfecture du Gard le 12 décembre 2013
- Comprend 81 communes, s'étend sur 1685 km² et regroupe 376 920 habitants (52% population du Gard)

17 actions proposées

- 2 types : réglementaire/opposable, incitative/partenariale
- 6 domaines d'activité concernés: Transport, Industrie, Urbanisme, Résidentiel&tertiaire, Information&communication, Urgence
- Définition d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des actions

Merci de votre
attention

